



ARRETE N° 106/2025
AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DEBIT
TEMPORAIRE DE BOISSONS
« Le Café des Parents » – Lundi 01 septembre 2025
Place Foch et Chemin de L'Abbaye

Le Maire de la Commune de Chaumes-en-Brie,

Vu les articles L.2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L. 3322-1, L. 3322-9, L. 3334-1, L. 3334-2 du Code de la Santé Publique ;
Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure ;
Vu la liste des boissons autorisées, fournie en annexe ;
Vu la demande en date du 26 août 2025, formulée par l'association « LPI » représentée par sa présidente madame Virginie BISET, qui sollicite l'autorisation d'installer un débit temporaire de boissons sur la place Foch et Chemin de L'Abbaye, à l'occasion de l'organisation annuelle du « Café des Parents », le lundi 01 septembre 2025 de 08h00 à 11h00 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : - L'association « LPI » représentée par sa présidente madame Virginie BISET, est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1^{ère} catégorie sur la place Foch et Chemin de L'Abbaye, à l'occasion de l'organisation annuelle du « Café des Parents », le lundi 01 septembre 2025 de 08h00 à 11h00, sous leur responsabilité et de faire respecter la consommation des boissons alcoolisées.

ARTICLE 2 : - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux premiers groupes tels que le définit l'article L. 3334-2 du Code de la santé publique.

ARTICLE 3 : - La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de **deux mois** à partir de son affichage.

ARTICLE 5 : - Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chaumes-en-Brie
- Le Directeur des Services Techniques
- Association LPI – Mme Virginie BISET

Fait à Chaumes en Brie, le 29 août 2025

Le Maire
VENANZUOLA François



Date de notification : 29/08/25
Date d'affichage : 29/08/25
Date de désaffichage :